

pour montrer qu'il y a une crise. Elle existe dans toutes les villes du pays. Pour y remédier, il faudrait un peu d'initiative, un peu d'ambition, un peu de clairvoyance et surtout un peu de sens de responsabilités. Que le premier ministre ne nous dise plus que la constitution fait obstacle aux programmes d'habitation. C'est de la pure fadaise. Si certains éléments relatifs à l'habitation tombent sous la juridiction des provinces, on peut s'en occuper par voie de négociation. Parce qu'il s'agit d'une crise nationale, la responsabilité en incombe vraiment au gouvernement fédéral.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, la question cruciale dans le présent débat est l'envergure que prendra désormais le gouvernement fédéral du Canada. Il faut décider si nous nous servons de la constitution canadienne pour empêcher le gouvernement fédéral d'agir en face des problèmes sociaux d'importance vitale pour tous les Canadiens.

Le logement en est un mais ce n'est qu'un seul des problèmes nationaux qui font l'objet du présent débat. Pendant les élections, le premier ministre (M. Trudeau) a cherché à obtenir un appui considérable pour lui-même et pour son parti en se montrant fédéraliste convaincu. Il a parlé d'un Canada fort, et beaucoup ont cru qu'il parlait d'un Canada dont le gouvernement fédéral prendrait de grandes initiatives pour résoudre les problèmes pressants des Canadiens.

La campagne électorale du premier ministre a été soigneusement enveloppée dans la vague et dans certains charismes qui devaient dissimuler son véritable point de vue et ses véritables intentions. Une certaine humeur belliqueuse orientée vers le premier ministre du Québec a servi à créer l'illusion qu'il était le champion d'un gouvernement fédéral fort, mais c'est cette image trompeuse de la véritable attitude du premier ministre que vient de démolir son plus proche collègue, le ministre des Transports.

Le ministre des Transports a déclaré sans équivoque dans ses lettres et ses interviews que le premier ministre interprète la constitution actuelle de telle façon que le gouvernement fédéral devrait renoncer à utiliser les pouvoirs qui lui sont conférés en traitant des questions relatives au logement, à la pollution, à l'inflation et à l'aménagement urbain. Je n'invente rien. Ce sont les paroles du ministre des Transports, l'ancien premier ministre suppléant. Il s'agit en réalité d'une question d'interprétation.

• (4.50 p.m.)

Le premier ministre adopte une certaine opinion fort raisonnable et partagée par un

certain nombre de personnes, surtout dans sa propre province, et selon laquelle le pouvoir du gouvernement fédéral de dépenser de l'argent pour répondre aux besoins nationaux est un empiètement sur les droits provinciaux. Je dis au premier ministre que ce n'est pas aussi clair que cela. Il y a un autre point de vue constitutionnel, et un meilleur, je pense, c'est que le gouvernement fédéral en vertu des pouvoirs d'imposition et de dépense qui lui sont conférés, a le pouvoir d'être un gouvernement fort et avisé et il a le droit juridique, je pense, de se servir de ses pouvoirs pour résoudre ces problèmes. Il devrait, à mon avis, utiliser ces pouvoirs de concert avec les gouvernements provinciaux et locaux, mais avec fermeté.

Le premier ministre, il faut lui rendre cette justice, a bien stipulé, si l'on étudie ses écrits, ses déclarations et ce qu'il a dit aux étudiants, à Londres, pendant la conférence du Commonwealth, et qu'il a répété je pense à Calgary, qu'il accepte, en fait, une conception de la constitution qui accorde aux provinces les plus grands sinon les seuls pouvoirs dans des domaines tels que le logement. D'autres ont mentionné que nous contestons cette manière de voir, comme le fait je pense le ministre des Transports. La manière de voir du premier ministre est celle d'un gouvernement prudent et partisan du laisser-faire qui ne peut agir énergiquement dans l'intérêt des Canadiens. Je le répète, il y a dans certaines parties du Canada, des gens qui croient que le gouvernement fédéral ne devrait même pas s'occuper du besoin vital qu'est celui du logement pour nos concitoyens. Si c'était là l'opinion d'une seule province, l'on pourrait peut-être trouver un compromis constitutionnel ou gouvernemental qui donnerait à cette partie du Canada le droit de choisir de ne plus dépendre du gouvernement fédéral en ce domaine.

Toutefois, il est inadmissible que le premier ministre nous impose ses propres vues constitutionnelles, même si elles sont partagées par quelques autres, selon lesquelles une action efficace dans ces régions qui croient, comme nous, que l'initiative fédérale s'impose, soit mise en échec par cette opinion étroite de la position constitutionnelle.

J'aimerais aborder maintenant la question du logement. Je n'ai pas été sans remarquer que le premier ministre a placé le logement loin dans sa liste de priorité. Les membres de notre groupe, surtout ceux qui viennent de centres urbains, considèrent la question du logement comme hautement prioritaire. Notre opinion n'est pas fondée sur des chiffres réconfortants sur l'habitation et sur le nombre des mises en chantier. Elle se fonde sur une connaissance quotidienne des faits.